

Centrale à cycle combiné du Suroît

Beauharnois

AUD 6211-03-064

Audiences publiques, séance du 12 septembre en après-midi**Demande:**

Examiner la possibilité d'utiliser la terre de déblai produite lors de la préparation du site pour usage à l'extérieur du site de la centrale projetée.

Réponse:

Il est prévu, pour l'érection du talus, d'utiliser en totalité les déblais qui seraient produits lors de la préparation du site.

Tel que mentionné lors de l'audience, si des déblais sont excédentaires, ils pourront être mis à la disposition d'utilisateurs potentiels, à la condition qu'une telle utilisation soit permise par la réglementation.